



Probleme avec un pin de plus de 67 ans

Par Marie64

Bonjour me voici de retour
Je cherche toujours a faire classer mon Pin Parasol
J'ai fait du courrier à :

- l'association arbres.org:qui me répond que le titre "arbre remarquable" est attribué à des arbres de plus de 400/500 ans
- le CAUE de ma région qui me demande de voir avec le PLU de ma commune.

Pouvez-vous me dire si les Monuments Historiques ont la possibilité de classer un arbre, en sachant qu'il ce trouve à 174 m d'une porte d'église classer par eux même donc dans les 500 m.

Par florian15

Bonjour,

Vous êtes tenace !

Vous faites allusion je pense, à la création d'un périmètre délimité aux abords d'un monument historique qui tient effectivement d'une enquête publique des habitants sur ce projet et en ce cas, on y revient, cela dépend de l'Autorité compétente en la matière, à savoir la commune et au pouvoir décisionnaire du Préfet.